

Vivre à Longvilliers

JANVIER 2015

**LE
B
C
L
E
T
N**

Sommaire

Les vœux du Maire

Rambouillet Territoires

Compte rendu du Conseil Municipal

État Civil 2014

Élections Départementales

Établissements recevant du Public

Déneigement

Rencontres 5 CCAS

Associations

Ça s'est passé à Longvilliers

MAIRIE DE LONGVILLIERS

4, route de Rochefort

78730 LONGVILLIERS

Tél : 01 30 41 33 96

Tél : 09 64 38 87 19

Fax : 01 30 41 46 18

<http://longvilliers.free.fr>

mairie.longvilliers@wanadoo.fr

La Mairie est ouverte au public :

Le mardi de 14h à 17h

Le jeudi de 14h à 17h

Le samedi de 9h à 12h



Les vœux du Maire du samedi 31 janvier 2015

Madame, Monsieur,

On ne peut pas débiter cette année sans revenir sur les événements tragiques qui en ont marqué le début. Je voudrais assurer du soutien des Longvillageois, les familles qui ont été frappées par ce drame. Le samedi 10 février, nous avons accompagné l'initiative prise par nos voisins de Rochefort en Yvelines pour nous rassembler et nous recueillir en mémoire des personnes lâchement assassinées.

Je salue la mémoire des policiers tués pendant leur service et remercie l'ensemble des forces de l'ordre et des pompiers pour les risques qu'ils sont amenés à prendre et le courage qu'il leur faut dans l'exercice de leur métier.

Une année vient de s'achever, elle se termine sur une décision importante pour notre vie communautaire puisque nous sommes passés en communauté d'agglomération. Cette initiative nous a été dictée par la conjoncture actuelle qui vise à diminuer les dotations des collectivités et à regrouper les intercommunalités. Seul le statut de « communauté d'agglomération » nous garantissait de maintenir les projets d'évolution de notre intercommunalité.

Un nouveau conseil municipal a été élu en mars dernier, il est passé à quinze conseillers municipaux. Je tiens à saluer une dernière fois l'engagement des anciens conseillers municipaux et souhaiter au nouveau conseil, cohésion et esprit d'initiative dans l'intérêt général. J'associe à eux les membres du Centre Communal d'Action Sociale de Longvilliers et des 5 CCAS qui œuvrent pour proposer des sorties ou des activités à nos anciens.

D'importants travaux de voirie ont été réalisés par la commune en améliorant le stationnement aux abords de la mairie, l'enrobé coulé à froid sur la route entre St Fargeau et Petit-Plessis, la pose de caniveaux entre la ferme de la Forge et l'école. Enfin, la réfection complète de la route entre Reculet et St Arnoult en Yvelines par l'intercommunalité.

Je tiens à souligner l'utilisation grandissante de la salle de la Ferme de l'église ouverte en début d'année, ainsi que la fréquentation permanente du jardin pour la petite enfance, qui tente à prouver le besoin d'installations collectives pour développer une vie sociale dans notre commune.

Nos deux études, « la Loi sur l'eau » dans le cadre de la station d'assainissement de La Bâte et le « Plan Local d'Urbanisme » devraient voir leurs aboutissements dans le courant de l'année. Deux autres études ont débuté, la première sur le « Zéro phyto » afin de limiter la pollution des nappes phréatiques, la seconde sur « l'accessibilité » dans les E.R.P (Etablissement Recevant du Public) et la voirie qui devrait nous permettre de mieux élaborer le futur plan triennal, s'il est maintenu.

Dans le cadre du SITERR, nous suivons de près le plan de restructuration des transports urbains. Nous veillons particulièrement à conserver ou, si possible améliorer, les dessertes des lignes de cars vers les lycées et collèges de notre bassin de vie. Pas de changements prévus avant 2016.

Je vous informe que notre agent technique Sébastien Fret, a quitté la commune pour s'établir à son compte. Nous lui souhaitons une excellente reconversion.

Je termine en remerciant les associations, les Présidents et bénévoles pour leurs implications dans la vie communale, je tiens à rappeler que nous avons eu la première organisation du « Téléthon » sur les communes de Longvilliers et Rochefort en Yvelines.

A l'occasion de cette nouvelle année, je vous prie de bien vouloir accepter mes meilleurs vœux pour vous et ceux qui vous sont chers, santé, loisirs et réalisation de vos projets.

Marc ALLES



Plaines et Forêts d'Yveline devient RAMBOUILLET TERRITOIRES

Après 11 ans de bons et loyaux services, la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline a décidé de se réorganiser en profondeur pour mener à bien son projet de territoire.

Lors du Conseil communautaire du 22 septembre, les élus, à la majorité absolue, ont dit « Oui » à la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération. C'est dans un paysage administratif compliqué : désengagement de l'État, diminution des dépenses publiques et révolution de l'organisation territoriale, que les élus communautaires ont pris cette décision. L'objectif étant de renforcer leur coopération, de dégager des marges de manœuvre : humaines, techniques et financières plus importantes et d'être en capacité de préparer l'avenir.

Cette transformation s'est faite en 2 temps :

- la communauté de communes a décidé d'exercer 2 nouvelles compétences (transports et politique de la ville)
- puis le nombre total de compétences qu'elle exerce, lui en donnant la possibilité, elle a décidé de devenir une communauté d'agglomération.

Les 25 communes du territoire, dans le délai imparti de 3 mois après ce double vote du 22/09/2014, ont très majoritairement voté pour cette évolution.

Le préfet des Yvelines, Erard Corbin de Mangoux, l'a constaté officiellement par arrêtés (portant extension des compétences de la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline et portant transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération) : la communauté de communes est donc officiellement une communauté d'agglomération de 25 communes depuis le 1er janvier 2015 !



Conjointement à ce changement de statuts, la communauté d'agglomération a changé de nom et de logo, pour devenir RAMBOUILLET TERRITOIRES avec un cerf comme nouveau logo.

Lors de la cérémonie des vœux du 16 janvier à Rambouillet, Jean-Frédéric Poisson a justifié l'appellation en soulignant la position quasi centrale de la sous-préfecture au sein de la communauté et que « sans Rambouillet, les territoires ne sont rien et que Rambouillet ne saurait exister sans ses territoires ». Le choix du cerf comme logo a, on s'en doute, été l'objet d'intenses discussions et sera inévitablement la cible d'exégèses contradictoires. L'esprit de ce symbole évoque un des hôtes principaux de nos forêts. Il est inscrit à moitié dans un carré, illustrant le fait que nos évolutions doivent être cadrées, mais avec la possibilité d'en sortir...

Vœux de Jean-Frédéric Poisson Député des Yvelines (10^{ème} circonscription)



Le 16 janvier dernier, Jean-Frédéric Poisson a présenté ses vœux aux élus de sa circonscription réunis à l'hippodrome de Rambouillet. Ce fut l'occasion de présenter la nouvelle Communauté d'agglomération RAMBOUILLET TERRITOIRES. Voir article sur ce sujet.

Alain Schmitz, Pdt du Conseil Général
Christine Boutin, Conseillère Générale
Jean-Frédéric Poisson, Député des Yvelines,
Valérie Péresse, Député des Yvelines,
Gérard Larcher, Président du Sénat,
Abdel-Kader Guerza, Sous-Préfet
Marc Robert, Maire de Rambouillet

L'année 2015 sera riche en projets, décisions et chantiers. Parmi les promesses et sujets évoqués citons que ces évolutions se feront sans impact fiscal jusqu'à la fin du mandat. 2015 sera entre autres sujets, placée sous le signe de la mobilité, de la mise en place d'un plan de couverture numérique et de nouvelles micro crèches.

Conseil Municipal 21 novembre 2014



L'an deux mil quatorze, le 21 novembre à vingt heures trente, le CM légalement convoqué le 15/11, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de M. ALLES, Maire.

Etaient présents : M. ALEXANDRE, M. ALLES, M. CANAL, M. CHANCLUD, M. CHAPEY, M. CORDIER, M. GODEAU, Mme LASSIMOUILLAS, M. MAGNÉ, Mme MAYORDOMO, Mme PALFRAY et M. PINIER.

Etaient absents : Mme GILET qui donne pouvoir à M. MAGNE, M. GEORGE qui donne pouvoir à M. CANAL et M. CARON qui donne pouvoir à M. CHANCLUD. Secrétaire de séance : M. CHAPEY.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de rajouter 5 points à l'ordre du jour. Le CM accepte. Le compte rendu de la séance du 26/09/2014 est adopté à l'unanimité.

Pendant la signature du registre M. CHAPEY prend la parole et demande pourquoi on accepte le pouvoir d'un conseiller élu en mars mais qui a déménagé depuis. M. CARON est absent du conseil car, suite à une promotion professionnelle, il manque de disponibilité, mais il remet son pouvoir. M. ALLES spécifie qu'il a été élu et qu'aucun texte ne permet de démissionner un conseiller élu.

M. CHAPEY précise qu'en qualité de responsable de la voirie, il s'est chargé d'apporter deux devis supplémentaires pour l'abattage d'un arbre au cimetière, mais que M. ALLES, Maire avait décidé seul de reconduire l'entreprise qui était déjà intervenue en urgence pour sécuriser le cimetière et l'aire de jeux en coupant l'arbre couché sur le mur. M. ALLES précise que cette décision a été prise avec l'adjoint chargé des travaux.

Adhésion au Contrat groupe d'assurance statutaire du C.I.G. : Le CM reconduit à l'unanimité le contrat groupe d'assurance du personnel jusqu'au 31 décembre 2018.

Action sociale - Adhésion au PASS Territorial du CIG de la Grande Couronne. Le CM à l'unanimité reconduit le contrat cadre PASS territorial jusqu'au 31 décembre 2019.

Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération du Bourg : En raison de l'aménagement routier, le panneau doit être déplacé de 30 mètres vers la sortie de l'agglomération. Le CM, à l'unanimité accepte.

Déplacement du panneau de Petit-Plessis sur la route de Saint-Fargeau. En raison de l'aménagement de la voie communale 7, le panneau d'agglomération Petit-Plessis est déplacé de 40 mètres vers Saint-Fargeau. Le CM, à l'unanimité accepte.

Création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe à temps complet. Le CM, à l'unanimité accepte de passer le poste de Mme COUSIN à temps complet à partir du 01/01/2015.

Adhésion à la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) DE SONCHAMP. Afin de pallier à l'absence éventuelle de personnel, la CUMA peut intervenir pour l'entretien du bas-côté des routes et effectuer l'entretien hivernal. Le CM, à l'unanimité accepte d'adhérer.

Faisabilité d'une Aire de jeux : Il est rappelé que depuis notre adhésion à la CCPFY en 2012, celle-ci nous relance pour financer soit une aire de jeux soit pour adolescents soit pour jeunes enfants. Elle s'engage à installer et entretenir cette aire. Il y peu de terrain communal disponible, c'est pourquoi il avait été proposé le terrain face au lavoir de La Bête. Un tour de table des conseillers a été mis en place, il ressort quelques oppositions pour cet emplacement. Il a donc été convenu qu'un groupe de travail serait créé avec un conseiller de chaque hameau pour étudier l'emplacement le plus favorable et qu'en juin la faisabilité de cette aire de jeux serait définitivement mise au vote. Le CM, à l'unanimité accepte.

Décision Modificative au BP2014-M49 : La commune a reçu un trop perçu de taxe d'assainissement sur l'année 2013. L'exercice étant clos, il faut modifier le budget comme suit art 618 (divers) : -500 et art 678 (titre annulé sur exercice antérieur) : +500. Le CM, à l'unanimité accepte.

Engagement de la commune dans la mise en place d'un plan de désherbage des espaces communaux respectueux de la biodiversité et de la ressource en eau : Le PNR s'est engagé avec un cabinet d'étude dans un programme de Zéro phyto. L'Agence de l'Eau finance ce programme à 50%, le PNR à 30% et chaque commune les 20% restant. Le CM, à l'unanimité accepte.

Durée de l'amortissement pour les tampons étanches du Petit-Plessis : En raison du faible montant engagé, il est proposé d'amortir sur 5 ans cet investissement au budget. Le CM, à l'unanimité accepte.

Décision Modificative au BP 2014-M14 : Une anomalie comptable apparait sur Hélios et doit être rectifiée avant la fin de l'année. L'assainissement du Petit-Plessis-Reculet a été inscrit par erreur sur le budget M14 et n'a pas été amorti. Il faut régulariser, amortir l'année en cours et donc modifier le BP 2014-M14 du montant annuel de l'amortissement. Le CM, à l'unanimité accepte.

Régularisation d'écriture comptable concernant l'assainissement de Petit-Plessis-Reculet : Il faut transférer la somme et la globalité des amortissements du M14 au M49 et continuer d'amortir sur le budget M49 à partir de 2015. Le CM, à l'unanimité accepte.

PNR : Demande de subvention pour la rénovation du Lavoir de Saint-Fargeau : Le PNR subventionne à 70% la restauration du petit patrimoine. Le CM, à l'unanimité accepte de solliciter une subvention.

Mise en œuvre de la Participation pour Voiries et Réseaux (PVR) sur le territoire de la commune : Cette participation sera instaurée sur le territoire communal pour affecter à la charge de propriétaires fonciers les coûts de construction de voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes réalisées pour permettre l'implantation de nouvelles constructions. Le CM, à l'unanimité accepte.

Questions diverses :

Demande de subvention non retenue : Association prévention routière, Comité des Yvelines.

Rapports d'activités pour l'année 2013 du SITERR, SEY et PNR. Ces rapports sont en mairie et disponibles pour les conseillers municipaux.

INFORMATIONS :

PNR : présentation du PNR par deux techniciens et un élu en début de CM le 23 janvier 2015.

CCPFY : Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CCPFY souhaite mettre en place une bourse aux locaux afin de faciliter l'implantation d'entreprises sur son territoire.

Photocopieur : La société Toshiba a fait une proposition commerciale offrant les mêmes services qu'actuellement mais apportant une économie annuelle d'environ 1000€.

M. le Maire informe le conseil municipal sur la situation administrative de M. FRET.

M. le Maire informe de la **hausse du taux des droits de mutation** dans le département des Yvelines, conséquence des mesures d'austérité gouvernementales.

M. CHANCLUD : Cofiroute est venu présenter un dossier car cette société a entrepris de définir les limites de son domaine. Elle a fait part des zones délaissées sur la commune. Ce sont des zones enclavées qui n'ont pas beaucoup d'intérêt. Elles peuvent être rétrocédées aux propriétaires voisins ou données à la commune.

M. CHAPEY : soulève le problème des usagers qui se rendent à pied à l'arrêt de bus "Plessis Mornay".

M. ALLES présente une estimation du produit attendu pour la préparation du budget 2015 avec une augmentation de 0.5% ou de 1% sur la Taxe d'habitation et la Taxe foncière en raison de la baisse des dotations de l'Etat.

M. CHAPEY informe le conseil municipal sur la fin prochaine des travaux du merlon.

M. CANAL donne le compte rendu de la réunion du SITERR sur la réorganisation des lignes de bus.

M. CORDIER demande s'il ne serait pas possible de prolonger le trait continu d'interdiction de doubler au carrefour de Bouc Etourdi car il est dangereux pour ceux qui tournent à gauche. M. ALLES rapporte qu'il a envoyé un courrier le 17/11/2014 pour signaler la dangerosité de cette route avec à l'appui les statistiques d'accidents fournies par la gendarmerie.

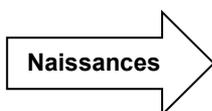
M. ALEXANDRE souhaiterait que des bandes réfléchissantes signalent la borne de dégazage à Reculet.

La séance est levée à 23H35.

Etat Civil 2014

En 2014, sur la commune nous avons enregistré :

Trois naissances
Un mariage
Quatre décès



Floriane, Elise, Pauline DOUCHEMENT GILET née le 22 mai 2014
à Dourdan (Essonne)

Thalia, Ninon, Céleste DELLENBACH BEAUPLET née le 28 juin 2014
à Rambouillet (Yvelines)

Sophie, Zoé, Dariâ GHADERI née le 11 juillet 2014
à Dourdan (Essonne)

Le 31 mai 2014

Jean-Pierre PINIER et

Dorothee ZEMAN



En vertu de l'article 9 du code civil concernant le respect de la vie privée, seuls les actes d'état civil autorisés par les familles sont publiés.

Les diplômes de la médaille d'honneur du travail de l'année 2014



Médaille Vermeil : M. DIJOLS Jean-Claude

Les médailles du travail ont été remises lors des vœux du Maire, le samedi 31 janvier 2015.



Remise du diplôme au titre de l'année 2013 à Madame LUNEAU Claudie

Urbanisme

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Permis de Construire :

- construction de maison neuve,
- construction de dépendance neuve de plus de 20m²,



la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Déclaration Préalable :

- création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin,...)
- réfection de toiture,
- construction, modification de clôture, portail,
- ravalement, peintures,
- modification de façade,
- création, changement ou suppression de portes, fenêtres, volets, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques en volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois en PVC),
- changement d'affectation (ex. garage en pièce d'habitation), piscine non couvertes.....

Le secrétariat de la mairie se tient à votre disposition pour vous donner toutes les informations nécessaires à la préparation du dossier qui doit être déposé en mairie. Le délai d'instruction peut aller jusqu'à 6 mois.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme.

Permis de Construire 2014			
SCI GAS	LE PETIT PLESSIS	MAISON INDIVIDUELLE	ACCORDE
GROUT	LA BATE	SURELEVATION	ACCORDE
JOURDAIN	LA BATE	AUVENT	ACCORDE
SCI LEO DE LA BATE	LA BATE	MAISON INDIVIDUELLE	ACCORDE
DUPONT	RECULET	REHABILITATION	ACCORDE
Déclaration Préalable 2014			
SCI FORET DE LA BATE	LA BATE	PORTAIL	ACCORDE
MARTIN	LA BATE	CLOTURE	ACCORDE
MAYORDOMO	LE PETIT PLESSIS	RENOVATION FENETRES	ACCORDE
RIVIERE	BOUC ETOURDI	RENOVATION FENETRES	ACCORDE
DURAND	RECULET	MODIFICATION DE FACADE	ACCORDE
GAUDEMER	LE PETIT PLESSIS	REFECTION DE TOITURE	ACCORDE
CHAPEY	LA BATE	CHANGEMENT DE FENETRES	ACCORDE
TYMINSKI	BOUC ETOURDI	FENETRES/ CLOTURE/CHASSIS DE TOIT/PORTE DE GARAGE	ACCORDE
DUPAYS	RECULET	PORTAIL/CLOTURE	ACCORDE
SCI FORET DE LA BATE	LA BATE	DIVISION FONCIERE	ACCORDE
BERTINOTTI	LE BOURG	CLOTURE	ACCORDE
TEIXEIRA	LE PETIT PLESSIS	CLOTURE AGRICOLE	REJET TACITE
HORTA	LA BATE	ABRI DE JARDIN	REJET TACITE
VERDIN	LA BATE	RENOVATION MENUISERIES	ACCORDE
CORDIER	BOUC ETOURDI	BARDAGE EXTERIEUR	ACCORDE
DEBOUTE	LE PETIT PLESSIS	RENOVATION FENETRES	ACCORDE
EUDE	LA BATE	ABRI DE JARDIN	ACCORDE
GARRIOT BROUARD	LA BATE	REFECTION DE TOITURE	ACCORDE
VERDIN	LA BATE	PORTAIL	ACCORDE

Carte Nationale d'Identité

Pièces à fournir:

- ◆ Une copie intégrale de votre acte de naissance.
- ◆ Deux photos d'identité de format 3,5x 4,5 cm
- ◆ Un justificatif de domicile
- ◆ Votre carte nationale d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement.
- ◆ Sa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol) en vue de son renouvellement, l'usager devra acquitter un droit de timbre de 25 euros. Pour plus de renseignements, adressez vous à la mairie.



Le passeport biométrique : sur rendez-vous

Pour la délivrance des passeports biométriques, les agents de la Mairie de Saint Arnoult-en-Yvelines vous accueillent uniquement sur rendez-vous. Cette organisation a pour but de réduire le temps d'attente à l'accueil et facilite la gestion des dossiers traités.

Rendez-vous : les lundis après midi de 13h30 à 17h45 les vendredis et samedis matin.

Contact : 01 30 88 25 30

- ◆ Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie

Journée Défense et Citoyenneté

Tous les jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits d'office sur les listes électorales. Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)



Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté, mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important ! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, régularisez rapidement votre situation à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : defense.gouv.fr



Elections départementales en 2015

Dimanche 22 mars pour le 1^{er} tour et 29 mars pour le second

Les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général) dans le cadre du canton.

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront ainsi tous remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux. L'assemblée dirigeant le département a pris le nom de **conseil départemental** (en remplacement de la précédente appellation de conseil général).

Le mode d'élection des conseillers départementaux (ex-conseillers généraux) est modifié.

En 2015, lors des prochaines élections départementales, deux conseillers départementaux seront élus dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours. Les candidats devront se présenter en binôme composé d'une femme et d'un homme. Les binômes de candidats de sexes différents doivent déposer une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin.

Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais renouvelés en intégralité.

Modalités d'élection

Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir à la fois la majorité absolue (50% des suffrages exprimés plus une voix) et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé (29 mars pour les élections de 2015).

Au second tour, sont autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des voix des électeurs inscrits. Cependant, comme cette seconde condition est sévère, notamment en raison de l'absentéisme souvent élevée, le code électoral autorise le binôme qui a recueilli le plus de suffrages, après le binôme remplissant les conditions, à se maintenir, ou les deux si aucun ne remplit les conditions, comme cela était déjà le cas précédemment avec le scrutin uninominal. Au second tour, la majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu.

Par ailleurs, pour conforter la parité, la loi prévoit que le binôme des suppléants des candidats doit lui aussi être composé de deux personnes de sexes différents, afin que chaque candidat et son remplaçant soient du même sexe.

Source : <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Actualites-des-elections/Elections-departementales-2015>

Le vote par procuration

Vous êtes indisponibles le jour des élections, pensez au vote par procuration. La formalité est simple pourvu que l'on s'y prenne à temps.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Le mandant doit se présenter personnellement muni d'une pièce d'identité en cours de validité et remplir le formulaire de la procuration. Celle-ci est ensuite adressée au maire. Le mandataire ne reçoit aucun avis ; il revient au mandant d'assurer l'information de son mandataire.

La gendarmerie de Saint-Arnoult-en-Yvelines : 20 rue Jean Moulin 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines.
Tél. : 01 61 08 32 30

Établissements Recevant du Public (ERP)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les Etablissements Recevant du Public (ERP) doivent se mettre en conformité avec la réglementation aux personnes handicapées avant le 1er janvier 2015, sous peine d'une sanction pénale (amende de 45 000 euros en application à l'article L 152-4 du code de la construction et de l'habitation).



Toutefois l'ordonnance N° 2014-1090 du 26 septembre 2014 permet de suspendre l'application de cet article pour les gestionnaires n'ayant pas mis en conformité leur ERP, sous réserve du dépôt et de l'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ainsi tout gestionnaire a l'obligation, pour chaque ERP dont il assure la gestion de :

- si l'ERP est accessible au 1er janvier 2015, déposer une « attestation d'accessibilité » au préfet et à la Sous-Commission Départementale D'Accessibilité (SCDA) à l'adresse : ddt-adap@yvelines.gouv.fr.
- si l'ERP n'est pas accessible, déposer un Ad'AP avant le 27 septembre 2015. L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux de mise en accessibilité dans un délai déterminé (trois ans dans la plupart des cas), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Cette période de trois ans peut être allongée en fonction des situations (ERP du 1er groupe, patrimoine important, etc.).

Le texte complet de la circulaire de la Préfecture en date du 24 décembre 2014 est consultable en mairie ou sur le site Internet de Longvilliers : longvilliers.free.fr/.

Voitures sans chauffeur

Un projet de voiture sans chauffeur sera testé à Rambouillet et Raizeux pour accompagner les habitants entre la gare de Rambouillet et la zone d'activité du Bel-Air. Cette initiative largement soutenue par JF. Poisson se développe en partenariat avec Renault et la RATP. (Article dans les Nouvelles de Rambouillet du 24 décembre)



Au cours d'une réunion vers les élus, JF. Poisson* a présenté l'idée de la mobilité telle qu'il l'envisage dans un futur raisonnablement proche, bien que le projet paraisse très ambitieux et innovant. Il s'agit de proposer des moyens de circulation de véhicules autonomes, sans chauffeur, permettant de combler le vide existant entre les domiciles et des points de passage des transports en commun (gares, bus, parking relais), centres commerciaux ou zones d'activité. On parle de « mobilité interstitielle » ou « du dernier kilomètre ». La RATP et Renault sont moteurs sur cette idée, qui pour utopique qu'elle paraît à première vue, est déjà l'objet d'études très approfondies et prometteuses et de sites pilotes. Des villes comme Singapour ou Göteborg sont au niveau expérimental. Beaucoup de sites industriels sont intéressés par l'idée. JFP insiste sur le fait que le temps passe très vite et qu'il est important de s'y préparer sur le champ.

Notre région – la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires – présente toutes les qualités en tant que terrain d'expérimentation : variété de milieux, villages, une certaine dispersion de l'habitat (exemple des hameaux, comme Longvilliers) rendant attrayante cette mobilité sur quelques kilomètres.

*Jean-Frédéric Poisson est Député des Yvelines, Président de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires.

Déneigement



Il est rappelé, selon l'Arrêté du Maire, que lors de chutes de neige, c'est aux riverains (locataires ou propriétaires) qu'il appartient de déneiger le trottoir devant leur résidence.

Merci de faciliter le passage des randonneurs, l'accès des livreurs ou du facteur et ainsi éviter les risques de glissades avec leurs conséquences souvent fâcheuses. Il est plus facile d'éliminer la neige fraîchement tombée qu'après piétinement qui, combiné à l'action du gel, est générateur de verglas et devient particulièrement dangereux. Penser aussi que la personne accidentée peut se retourner contre vous.

Cependant, le déneigement des voies de circulation de la commune, rues ou routes est effectué par le service de la voirie municipale.

La commune de Longvilliers s'est équipée d'une saleuse neuve et d'un nouveau produit de déneigement et déverglaçant (chlorure de magnésium) d'un moindre impact sur l'environnement. Son efficacité est accrue par la circulation des véhicules, aussi est-il recommandé de ne pas se limiter à rouler dans les traces des précédents passages. Pour ces opérations de déneigement, la commune s'est également assurée des services d'une entreprise extérieure.



Zéro phyto



Un article du numéro de décembre 2014 de l'Echo du parc traite du sujet « Zéro phyto ». Il souligne que 6% des pesticides utilisés en France passent par les gants des jardiniers. Si une prise de conscience de ce danger est en train de se développer, les enjeux n'en restent pas moins importants au niveau individuel.

Selon la loi Labbé de février 2014, un objectif national, prévoit à l'horizon 2020 l'interdiction des phytosanitaires sur l'espace public. Une échéance plus proche : tous les usagers, agriculteurs, services d'entretien des espaces verts publics, jardiniers amateurs devront diviser par deux l'usage des phytosanitaires d'ici à 2018.

Longvilliers a contracté les services d'Aliséa, entreprise spécialisée dans l'expertise environnementale pour effectuer une cartographie de la commune en termes de niveaux et risques de pollution et de politique d'entretien des espaces publics : fauchage, désherbage, déneigement par exemple. La commune n'utilisant plus de produits phyto, cette démarche a entre autres pour but, d'acter cette politique et de nous mettre en conformité avec la loi de façon à pouvoir bénéficier d'éventuelles aides financières sur des projets à venir.

Balayage mécanique des caniveaux de Longvilliers

Le balayage mécanique des caniveaux de la commune (Bourg et hameaux) est effectué par EUROPE SERVICES DECHETS (E S D) selon le calendrier ci-dessous.



lundi	16	février
lundi	16	mars
lundi	20	avril
lundi	18	mai
lundi	15	juin
lundi	13	juillet
lundi	21	septembre
lundi	19	octobre
lundi	16	novembre
lundi	14	décembre

Les jours de passage de la balayeuse, il est demandé impérativement aux habitants de Longvilliers de garer les véhicules à l'intérieur des propriétés et non sur la voie publique.

Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères

Calendrier de collecte :

Les *calendriers actuels de collecte, sont valables jusqu'au 31 Mars 2015.

Une distribution de nouveaux calendriers couvrant la période du 1^{er} Avril 2015 au 31 Mars 2016, se fera dans le courant de Mars, et l'information figurera également sur le site Internet du SICTOM de la région de Rambouillet.

www.sictomregionrambouillet.com, date des collectes, puis sur Longvilliers :



*Ces calendriers peuvent être aussi demandés en mairie.

Il est rappelé que les bacs de collecte doivent être sortis au plus tôt la veille du passage du camion poubelle, et rentrés après le ramassage sous peine d'amende.

Nouvelle procédure pour l'obtention de bacs à ordures

A partir du 1^{er} février, pour obtenir un bac, prendre contact avec le SICTOM à ce numéro vert : 0 800 49 50 61. Lors de cet appel une demande sera pré-remplie et transmise par courriel ou courrier à l'administré pour lui permettre de contrôler les informations, les compléter et la signer.



SITERR

(Syndicat intercommunal de transport et d'équipement de la région de Rambouillet)

Visite de TRANSDEV

Le SITERR (Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la région de Rambouillet) a organisé en novembre, à destination des élus, une visite de TRANSDEV société qui assure le service des transports scolaire et public, desservant entre autres Longvilliers vers les collèges et lycées de Dourdan, Bonnelles et Rambouillet.

TRANSDEV en quelques chiffres : en Ile de France, ce sont 160 lignes régulières exploitées par 820 véhicules et sur les Yvelines, 1400 salariés, et par an 34 millions de voyageurs transportés et 21 millions de kilomètres parcourus.

La visite a illustré que la sécurité est un des objectifs majeurs de TRANSDEV avec une politique de formation permanente du personnel (passage sur simulateurs de conduite) de contrôles de santé, de sensibilisation des passagers au port de la ceinture de sécurité, et opérations d'évacuation incendie d'un véhicule.

TRANSDEV insiste sur l'intérêt du service d'information par courriel ou SMS auquel chaque usager peut s'abonner pour être informé à l'avance de toute perturbation du service, en cas d'intempéries par exemple. Il suffit de se connecter sur le site du SITERR : <http://siterr.cityway.fr>, icône Service client et de renseigner jusqu'au bout les rubriques (au choix) Alerte Email et Alertes SMS. Par ailleurs on trouve toutes informations utiles sur ce site : itinéraires, horaires, plans, etc.

Sécurité routière

Monsieur le Maire a récemment adressé un courrier à la Direction des Routes et des Transports du Conseil Général des Yvelines l'alertant sur les accidents fréquents enregistrés sur la route RD 149 à la hauteur des virages du Plessis-Mornay. Compte tenu de la nature essentiellement matérielle de ces accidents, la réponse souligne qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des aménagements spéciaux, si ce n'est l'examen d'un renfort de la signalisation de la limite à 50 km/h. Ce secteur n'étant pas classé en ZAAC (Zone à Accumulation d'Accidents Corporels) il ne sera, pour l'instant, pas l'objet d'une action particulière, sauf une remise en état du revêtement prévue en 2015.



Nous ne pouvons que recommander la prudence au niveau de cette zone, en particulier en cas d'intempéries et à la hauteur de l'intersection avec la route du Bouc Etourdi où la visibilité est médiocre lorsque l'on en débouche.

QUE S'EST-IL PASSÉ IL Y A UN SIÈCLE ?

En 1915...

Avant propos :

En 2004, nous avons rendu hommage à notre centenaire longvilligeois, M. Pierre Collin qui habitait le hameau de Bouc Etourdi. A cette occasion, nous avons créé dans notre bulletin municipal, une rubrique " Que s'est-il passé il y a un siècle ?".

M. Pierre Collin nous a quittés en janvier 2011, à l'âge de 106 ans et demi. Nous avons maintenu cette rubrique.

Il y a 100 ans - 1915 : premier conflit mondial, la Grande Guerre continue...

Turquie : Le 18 mars 1915, une expédition franco-britannique organisée par Churchill, premier lord de l'Amirauté, tente en vain d'ouvrir le détroit des Dardanelles. Après des succès contre les premiers ports en février, c'est l'échec : l'expédition perd un tiers des bâtiments engagés.

Paris : Le 22 mars 1915, un zeppelin allemand bombarde de nuit la gare Saint-Lazare, la gare du Nord ainsi que des usines parisiennes.



"Les ravages de la guerre des gaz" - Détail

Tableau du peintre américain John Singer Sargent

Utilisation pour la première fois de gaz asphyxiants

Belgique, Ypres 22 avril 1915

Utilisation pour la première fois de gaz asphyxiants par les Allemands, malgré la déclaration de La Haye du 29/07/1899, par laquelle les pays signataires (dont l'Allemagne) s'interdisent d'employer ces gaz.

C'est du lieu où ils furent utilisés, que ces gaz tirent leur nom **Ypérite**.

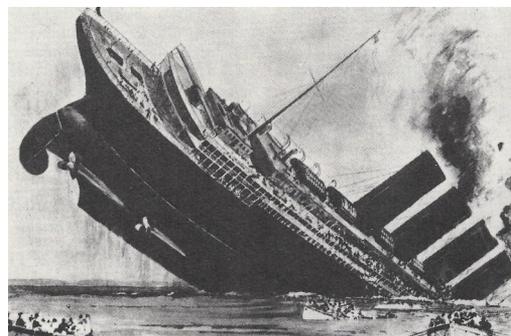
Cette nouvelle arme sera réemployée au cours de la guerre.

Un sous-marin allemand coule le " Lusitania "

Atlantique, 7 mai 1915

Un sous-marin allemand torpille et coule au large de l'Irlande, le paquebot britannique : " **Lusitania** " avec 1960 passagers, dont 128 américains. Le président des Etats-Unis, Woodrow Wilson proteste et demande que l'Allemagne reconnaisse avoir violé le droit international et verse un dédommagement. Le gouvernement allemand refuse.

Ce torpillage donne lieu à de vives manifestations aux Etats-Unis. Cette opinion publique pèsera de tout son poids, lorsque les Etats-Unis entreront en guerre le 6 avril 1917.



Naufrage du " Lusitania " torpillé par un sous-marin allemand le 7 mai 1915

Turquie : Le 30 mai 1915, un décret ordonne la déportation de tous les Arméniens. C'est le début de nombreux massacres.

Pologne : Le 26 août 1915, l'ensemble de la Pologne est aux mains des Allemands.

France : Paris le 25 septembre 1915 : Vaste offensive franco-britannique en Champagne.

Le **général Joffre** déclenche l'offensive le 25 septembre. Pour une progression de 4 km, cette offensive se soldera par 25 000 prisonniers, et la perte de 135 000 hommes en un mois.

Le 2 décembre 1915, Joffre est nommé commandant en chef des armées françaises.

Nouvelles	Brèves ...1915
20 avril	L'aviateur Roland Garros, obligé d'atterrir dans les lignes ennemies est fait prisonnier.
3 mai	Italie - L'Italie quitte la triple alliance.
13 novembre	Haïti - Haïti passe sous protectorat américain.
10 décembre	France - Romain Rolland prix Nobel de littérature.

Références : Chronique de l'humanité - Larousse - Edition Jacques Legrand 1986.

Chronique du 20^{ème} siècle - Larousse - Edition Jacques Legrand 1985.

LONGVILLIERS EN 1915



Note au dos de cette carte

"Je ne suis pas trop malheureux, mais on vit dans la brousse, pas de permission pendant l'instruction, puis on est à 9 km des gares !"

Que s'est-il passé à Longvilliers, il y a un siècle en 1915 ?

Le maire de Longvilliers est toujours **Mr Lesur Moïse**, maire depuis 1904.

Le conseil municipal s'est réuni quatre fois. Deux délibérations du conseil municipal, lors de la réunion du dimanche 21 novembre 1915 montrent les besoins du pays :

- une délibération concernant le vote d'une somme de 50 francs pour des vêtements chauds destinés aux prisonniers de guerre.
- une délibération concernant le vote d'une somme de 25 francs pour procurer des instruments agricoles aux paysans des régions dévastées.

Délibération N° 284:

Vote d'une somme de 50 francs pour vêtements chauds aux prisonniers de guerre.

Vu la lettre de circulaire de M. le Sous - Préfet en date du 9 septembre 1915, concernant les vêtements chauds destinés aux prisonniers de guerre de l'arrondissement de Rambouillet

Considérant qu'il est du devoir de la Commune de Longvilliers de participer à cet acte d'humanité

Vote une somme de Cinquante francs (50 f) comme part contributive de la Commune de Longvilliers dans la dépense ci-dessus indiquée, laquelle sera prise sur la somme de deux mille trente trois francs 50 centimes restée libre comme excédent de recettes de l'exercice 1914 et figurant aux chapitres additionnels de l'exercice 1915, et demande à M. le Préfet de vouloir bien revêtir ce vote de son approbation.

Délibération N° 285:

Vote d'une somme de 25 Francs pour procurer des instruments agricoles aux paysans des régions dévastées.

Vu la demande formée par le Comité de patronage de la Presse, à l'effet de procurer des instruments agricoles aux paysans des régions dévastées par l'ennemi, dont le matériel a été détruit

Considérant que c'est un devoir pour la Commune de s'associer à cet acte de solidarité

Vote une somme de vingt cinq francs (25f) comme part contributive de la commune de Longvilliers dans la dépense qui sera faite à ce sujet, laquelle sera prise sur la somme de deux mille trente trois francs 50 centimes (2033,50f) restée libre comme excédent de recettes de l'exercice 1914, et figurant aux chapitres additionnels de l'exercice 1915, et demande à M. le Préfet de bien vouloir revêtir ce vote de son approbation.

Rencontre des 5 CCAS



Le Centre Communal d'Action Sociale de Longvilliers organise une visite du Musée de la Grande Guerre à Meaux le jeudi 9 avril 2015. Au programme :

Le matin, en passant par les remparts gallo-romains :

- Visite guidée de la cathédrale de Meaux, remarquable pour sa luminosité intérieure, sa tour flamboyante qui la surmonte et la riche ornementation de

son transept. Elle abrite la tombe de Bossuet.

- Visite guidée du jardin Bossuet, exemple typique du jardin épiscopal dont la disposition « à la française » est attribuée à Le Nôtre.
- A midi : déjeuner dans un restaurant proche du centre épiscopal.
- L'après-midi : visite guidée du Musée de la Grande Guerre qui propose une nouvelle approche du premier conflit mondial (1914-1918), pour découvrir ses causes, son déroulement et son héritage sur notre monde contemporain, grâce à une muséographie innovante et une collection exceptionnelle de 50 000 objets et documents.

Venez nombreux profiter de cette journée riche en connaissance de notre patrimoine historique et culturel.

Bergerie nationale de Rambouillet



Animation vacances du 14 février au 1^{er} mars : carnaval cirque des animaux. La ferme organise aussi des anniversaires, pour tous renseignements :

Tél. : 01 61 08 68 70 ou
animation.bn@educagri.fr

Site internet <http://www.bergerie-nationale.educagri.fr>

Nettoyage de printemps - Samedi 21 mars 2015

Rassemblement place de la Mairie de Rochefort à partir de 13 h 45 pour un départ à 14 h00 et un retour vers 16 h00 autour d'une collation festive pour les petits et les grands. Venez nombreux pour faire la toilette de nos villages.



PRÉSENTATION des ACTIVITES
proposées par
l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural
(A.D.M.R.) de SAINT ARNOULT EN YVELINES



C'est encore chez soi qu'on est le mieux, entouré de ses proches et dans un environnement familial.

Les différentes activités de l'A.D.M.R. permettent aux familles, aux personnes isolées, âgées, handicapées ou momentanément dépendantes, de bien vivre chez elles en leur apportant un service de qualité adapté à leurs besoins et leurs attentes.

Notre association intervient sur les 17 communes du Canton de Saint Arnoult En Yvelines.

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) :

Le S.S.I.A.D. assure, **sur prescription médicale**, des soins infirmiers et d'hygiène aux personnes âgées, malades ou dépendantes. Son équipe est composée de 2 infirmières et 11 aides-soignantes.

La prise en charge est assurée à 100% par les régimes d'assurance maladie.

Sa vocation est :

- D'éviter l'hospitalisation des personnes âgées lors de la phase aiguë d'une affection,
- De faciliter le retour au domicile à la suite d'une hospitalisation,
- De prévenir ou retarder un placement en institution.

Ces démarches sont réalisées en collaboration étroite avec la famille, l'entourage habituel de la personne (médecin, infirmière, aide à domicile...)

Renseignements : 01 30 59 35 90

Service de portage des repas à domicile :

La demande doit être effectuée 48h avant la mise en place du service.

Le tarif est de 9€ par repas livré en liaison froide à réchauffer au micro-onde. Déduction fiscale du service.

Renseignements : 01 30 59 39 44

Service ENTRAIDE :

Aide-ménagère → possibilité de prise en charge financière selon les ressources par le Conseil Général et certaines mutuelles. Déduction fiscale.

Petit bricolage (échange d'ampoules, pose de barres de maintien...) → effectué par nos bénévoles.

Equipe spécialisée 'Maladie d'Alzheimer' → mise en relation avec l'antenne CATALPA de Rambouillet.

Renseignements : 01 30 59 39 44

Service téléassistance FILIEN :

Assistance, écoute et sécurité des personnes.

Installation dans les 48 heures.

Tarif : 27.50 € par mois.

Déduction fiscale de 50 % et prise en charge par certaines mutuelles.

Au-delà de ces prestations de services, l'A.D.M.R. organise et propose également des manifestations (Goûter -spectacle pour les personnes prises en charge par le S.S.I.A.D., les abonnés à la téléassistance et les bénéficiaires du portage de repas à domicile; ou encore des actions de communication lors des forums des associations des communes du canton, ...).

Grâce à ces événements, l'A.D.M.R contribue ainsi à **instaurer de vrais moments de partage**, et permet dès lors de **lutter contre l'isolement des personnes âgées et dépendantes**.

Le **dynamisme** de l'A.D.M.R. est reconnu tant dans son engagement en termes de **prestations de service**, que dans **sa proximité humaine, son esprit d'ouverture aux autres et ses valeurs de partage**. Des valeurs sur lesquelles les personnes dans le besoin et leurs proches peuvent se reposer pleinement.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'A.D.M.R. En cette nouvelle année, l'A.D.M.R. vous adresse ses meilleurs vœux !

Bibliothèque

Horaires

Lundi : 9h / 12h (sauf vacances scolaires)

Mardi : 9h / 12h – 16h30 / 18h30

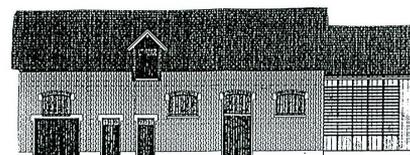
Mercredi et Samedi : 14h30 / 18h

Contact

2, Chemin sous la Ville

Tél: 01 30 88 40 62

bib.rochefort@wanadoo.fr



Tarifs 2015

Adhésion individuelle : 20 €

Adhésion Famille : 25 €

Photocopies et Impression Internet : 0,20 €

Prix du Roman de Rochefort : Au cours d'une soirée très animée, les lecteurs du jury ont décerné le Prix du Roman de Rochefort à : ***Il pleuvait des oiseaux* de Jocelyne Saucier (Denoël)**

Deux vieillards vivent isolés du reste du monde au plus profond d'une forêt. Leur vie très organisée va être perturbée par l'arrivée d'une vieille femme échappée d'un asile qui leur apportera rêve et fantaisie.

Des paysages magnifiques, une très belle écriture directe et poétique, des personnages épris de liberté qui choisissent leur vie et leur mort, découvrent l'amour, réinventent la solitude et la solidarité. Emouvant, plein de beauté et de lumière.

Plusieurs livres originaux cette année nous ont emmené en Chine, au Ghana, au Japon, en Roumanie, en Islande... A découvrir sans tarder ! Et bienvenue à tous les futurs jurés !



La rentrée littéraire de janvier nous offrira certainement quelques pépites qu'il faudra trouver au milieu des centaines de romans publiés ! La bibliothèque est là pour vous guider, mais aussi répondre à vos suggestions, à vos envies.

Le mardi matin, nous vous accueillons autour d'un café pour un moment de convivialité.

L'heure du Conte reprend le mercredi 28 janvier à 15h30. Les enfants peuvent y assister même s'ils ne sont pas inscrits à la bibliothèque. A très bientôt !

RAMBOUILLET
TERRITOIRES 

Micro-crèches communautaires: pré-inscriptions

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Rambouillet Territoires dispose de 5 micro-crèches sur son territoire : à Clairefontaine-en-Yvelines (*Les Clarifaons*), La Boissière-École (*Les Mousserons*), Orcemont (*Les Lapinous*), Sonchamp (*Les Lucioles*), ainsi qu'à Rambouillet (*La Petite Ronde*).

Les familles intéressées par des places en micro-crèche à la rentrée de septembre 2015 peuvent retourner leur dossier de pré-inscription avant le 27 février 2015 .

Faites votre demande auprès du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) **Vous serez informés de la décision de la commission d'attribution courant avril.**

Contacts : CIAS - 1 rue de Cutesson - BP 40036 - 78511 Rambouillet Cedex
Mail : cias@pfy.fr

“Les Amis des Ecoles” ont fêté Noël !



Certes, la neige n'était pas au rendez-vous en ce samedi 13 décembre. En revanche, nombreuses étaient les familles à avoir répondu à l'invitation des Amis des Ecoles à la Fête de Noël des Ecoles de Longvilliers / Rochefort en Yvelines !



Lors du Marché de Noël qui s'est tenu le matin de ce 13 décembre, vin chaud, gâteaux et gaufres « maison » vous transportaient dans une ambiance de Noël. Un grand merci aux pâtisseries amateurs nous ayant apporté leurs délicieux gâteaux pour le plus grand bonheur des petits et grands gourmands.

Comme chaque année, les enseignants n'ont pas manqué d'inspiration. Aussi, aidés des équipes pédagogiques et de parents bénévoles, les enfants ont réalisé de superbes objets tels que des décorations de table, décorations de sapin, cartes de Noël,... que les Amis des Ecoles ont exposés à la vente sur le Marché de Noël. Un calendrier sur lequel chacun des enfants figure, photographié sur la base de thèmes, était également proposé aux familles. Leur vente a remporté un franc succès comme l'année dernière.

Ce Marché de Noël 2014 a également été ponctué par les incontournables chants de Noël que les enfants de chaque classe, de la petite section au CM2, ont pris plaisir à réciter devant une salle comble de parents, grands-parents... et devant de nombreux appareils photos et caméscopes. De bien beaux souvenirs que les familles ne se laisseront certainement pas de contempler tant l'ambiance était chaleureuse !

Sur leur lancée, les Amis des Ecoles vous conviaient ensuite en soirée pour un moment assurément convivial et chaleureux autour d'un bon repas (cette année, la spécialité retenue était la truffade) et d'animations aussi variées que dynamiques (telles que quizz musicaux, tours de magie et soirée dansante), pour le plaisir de toutes les générations.

Une nouvelle fois, cet événement cher aux Amis des Ecoles a fait de nombreux heureux, si l'on en juge les retours très positifs sur cette journée.

Un grand merci pour vos encouragements, ainsi qu'aux équipes enseignantes, à tous les bénévoles fidèles ou nouveaux qui étaient les bienvenus pour orchestrer l'organisation de cette belle manifestation.

Les Amis des Ecoles vous donnent donc d'ores et déjà rendez-vous pour leur prochaine Fête de Noël !

Dans cette attente, l'Association vous souhaite une très belle année agrémentée d'une multitude d'heureux moments, de belles réalisations de projets.

Prochains principaux événements organisés par les Amis des Ecoles :

Gôters à la sortie des écoles, Carnaval, Fête de fin d'année scolaire...

N'hésitez pas à nous rejoindre ! Toute aide, même ponctuelle, sera toujours la bienvenue !

Coordonnées email de l'Association : amis-des-ecoles@outlook.fr



Vivre à Longvilliers

Atelier de yoga et de méditation à Longvilliers

L'association **Equilibris** organise des cours de yoga tous les mercredis à Saint-Arnoult en Yvelines, ainsi que des ateliers ponctuels à Longvilliers et dans les communes environnantes.

La démarche du yoga est faite pour nous relier : relier le corps au souffle, relier le corps au mental, relier le corps au psychisme et se relier aux autres et à ce que l'on a de plus profond en soi. Une pratique régulière permet d'être en harmonie avec soi-même, les autres et son environnement. Les cours et ateliers proposés, à effectif réduit, permettent un meilleur suivi de chaque élève et des adaptations si nécessaire. Des séances variées sont proposées : des plus toniques aux plus relaxantes.

En 2015, **deux ateliers** seront organisés à Longvilliers :

- **Méditation** : dimanche 8 mars 2015 de 15h00 à 17h00 dans la salle de la Ferme de l'Eglise (20 € + adhésion de 10 € à Equilibris)
- **Approfondir une posture** : dimanche 12 avril 2015 de 14h30 à 18h00 dans la salle de la Ferme de l'Eglise : approfondir une posture (35 € la demi-journée + adhésion de 10 € à Equilibris)

Les 2 heures de pratique comprennent une introduction à la méditation, une phase posturale suivie d'un pranayama, puis d'un long temps de silence. Être porté par l'énergie d'un groupe est une bonne façon de découvrir et de pratiquer le yoga !

Infos supplémentaires : Patricia Kalache, la professeur de yoga de l'association, est diplômée de L'I.F.Y (Institut Français de Yoga) et suit l'enseignement de DESIKACHARD. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par e-mail. Nous serons ravis de répondre à vos questions !

Consultez également notre site Internet, le calendrier des ateliers est régulièrement actualisé et les heures de cours sont également mentionnées.

Contact

Tél. pour les cours : 06 23 65 79 86
Tél. pour les ateliers : 06 79 03 72 20
E-mail : yogaequilibris@gmail.com
Site Internet : www.yogaequilibris.jimdo.com



L'Union Rochefort-Longvilliers

Dans le cadre des activités "Culture et Découverte" l'Union Rochefort - Longvilliers organise une conférence avec le marquis de Breteuil. Cette conférence, dont le thème est "**Profession Châtelain**", aura lieu le **vendredi 6 mars à 20h30**.

Et toujours dans le cadre des activités "Culture et Découverte" les visites suivantes :

- 12 février : Musée de la Franc-Maçonnerie, Hôtel de Ville
- 19 mars : Safran (aéronautique, astronautique), Melun
- 16 avril : Musée de la Préfecture de Police, les Berges de la Seine
- 21 mai : Barbizon
- 3, 4 et 5 juin : Voyage en Bourgogne

Pour tout renseignement concernant ces visites contacter Michel ou Françoise MOULIN 01 30 47 58 44.

Voir article sur les Archers de Gui le Rouge ci-contre.



Les Archers de Gui Le Rouge

La rentrée sportive 2014/2015 des Archers de Gui le Rouge a battu tous les records puisque nous avons accueilli 24 nouvelles adhésions et les effectifs ont atteint les 80 adhérents à la section Tir à l'Arc cette année. Nous avons décidé en Bureau de nous limiter à ce chiffre de 80 personnes pour ne pas déroger à la sécurité sur le terrain. Souvent nous nous retrouvons à plus de 50 sur le terrain et il faut faire très attention.



Voici les derniers évènements qui se sont déroulés depuis la rentrée :

- Le Samedi 13 Décembre 2014 l'AG de la section Tir à l'Arc à Longvilliers
- Le Samedi 17 Janvier 2015 Tir de la St Sébastien avec la galette des Rois
- Le Samedi 24 Janvier 2015 Passage de flèches pour les débutants et les confirmés.



Passage de flèches à 10 m pour les débutants



St Sébastien 2015 Christophe POISSON

A venir :

- Concours Amical Parcours Nature réservé aux membres du club, le Samedi 7 Février
- Le Prix de la Famille (Rochefort/l'Haÿ les Roses) le Samedi 7 Mars 2015
- Le Tir de l'Abat d'Oiseau (tir du Roy), le Samedi 21 Mars 2015
- Concours Annuel sur cibles 3D sélectif à Rochefort, le Dimanche 21 Juin 2015

N'oubliez pas de consulter le Site des Archers de Gui le Rouge sur le site de l'UNION :

<http://www.union-rochefort-longvilliers.fr/activites/sportivesetdebienetre/tir-a-larc>

L'association tiendra son Assemblée Générale Annuelle le
Vendredi 06 Février à 20h30 – Salle de la Ferme à Longvilliers

A l'ordre du jour :

- Rapport moral et Financier de 2014
- Election du bureau
- Programme des événements 2015

Nous vous attendons nombreux afin de partager des idées, de vous investir même ponctuellement et ainsi contribuer à faire vivre notre commune et ses hameaux.





La Lettre fleurie, dates à retenir

Concours les fleurs de nos jardins (voir le site internet de l'association : les amis de la lettre fleurie (rubrique FLEURS/CONCOURS puis CONCOURS 2)

Marche du lundi ouverte à tous de 10h15 à 12h...parfois suivie d'un déjeuner amical. Soyez nombreux à nous rejoindre.

Assemblée générale de l'association Mercredi 29 avril 2015 suivie d'une rencontre amicale : cours de bouquet, pensez à apporter de quoi composer votre bouquet personnalisé, fleurs et éléments de décoration.

Visites de jardins privés. Des associations de jardinage amateur organisent en juin des visites de jardins privées en Yvelines. Pour plus d'informations, voir les sites :

www.paroles-de-jardiniers.fr

www.weekend-yvelines.fr

www.sortir-yvelines.fr

Catherine ouvrira son jardin au public le 13 et 14 juin. Visites libres de 10h30 à 17h30 et 2 visites commentées à 11h et 15 h.

Journée découverte du Parc

Le 4 novembre dernier le Parc Naturel Régional (PNR) a organisé à l'attention des élus, une journée de découverte de plusieurs sites ayant bénéficié de son soutien.

- Ferme de Villeziers à Saint-Jean-de-Beauregard et des installations du Plateau lumière Installation d'artisans et d'activités en filière courte et circulaire, dans une ferme patrimoniale dont les bâtiments figurent sur le plan terrier de 1771.

- Centre d'Initiation Nature de La Celle-les-Bordes, les Hauts-Besnières. →

Les classes nature de la mission éducation. Un lieu privilégié, un gîte permettant d'accueillir jusqu'à 32 personnes en dortoir ou petite chambre dans un environnement pédagogique, bucolique orienté faune, flore et biodiversité.

- Cernay présentation de la réouverture des prairies de l'ONF Partenariat entre l'ONF et un éleveur et le Parc.



- Manoir des Arts à Auffargis Reconversion d'un bâtiment public, une ancienne poste, en boutique-atelier de verrerie d'art dans le respect de la qualité du bâti.

- ← L'exposition de verrerie d'art.

- Logements sociaux au Mesnil-St-Denis

Opération de 53 logements sociaux neufs (maisons de village) bien intégrés : liaisons piétonnes en centre bourg et vers les quartiers pavillonnaires proches.

A partir du mois de novembre, commence la meilleure saison pour les plantations, qui se terminera au mois de mars, hors période de gel et de neige. C'est le moment de planter... une haie, pour que les arbres et arbustes installent leurs racines et s'ancrent dans le sol tranquillement avant le réveil du printemps.

Au-delà d'être une simple clôture végétale pour se protéger d'un vis-à-vis, dans votre jardin la haie joue de multiples rôles : isoler du vent, délimiter votre parcelle, abriter et offrir de la nourriture à une petite faune locale (oiseaux, papillons et autres insectes), embellir le paysage de votre quartier ou de votre rue.

Quelles essences choisir ?

La richesse de la haie tient à sa composition. Notre région propose une palette très riche de végétaux, adaptés au climat, aux types de sol et à la faune. En choisissant, ces essences locales, 3 ou 4 différentes, votre haie contribuera :

• **A la préservation de la biodiversité :**

Elle permet à la faune de réaliser son cycle biologique en étant utile par exemple à la nidification des oiseaux, à l'alimentation des insectes ou encore en constituant un refuge pour les mammifères. En mélangeant 3 ou 4 variétés avec des périodes de floraison et de fructification différentes, votre haie peut devenir ainsi une niche écologique très riche et ce tout au long de l'année. [...]

A la qualité des paysages :

Choisir des essences locales, c'est tout d'abord respecter l'identité d'une région et préserver les caractéristiques des différents paysages du territoire. [...]



Evitons le « béton vert » !

Les rues de nos bourgs ont souvent des allures très semblables, dues à l'utilisation massive d'un petit nombre de végétaux pour les haies. Il s'agit de thuyas, cyprès ou autres lauriers. [...]

A vous de jouer !

Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse s'associe aux pépinières et jardineries du Parc afin de proposer aux particuliers des variétés locales d'arbres et d'arbustes à planter dans les jardins. Avec l'opération **Plantons le Paysage**, vous bénéficiez d'une réduction de 10% sur ces végétaux. Pour cela, il vous suffit de vous procurer le dépliant en mairie, à la Maison du Parc, sur le site internet du Parc ou directement dans les points de vente.

Festival Jazz à toute heure Réservez <http://www.jazzatouteheure.com>



Ça s'est passé à Longvilliers



Comméoration du 11 novembre 2014



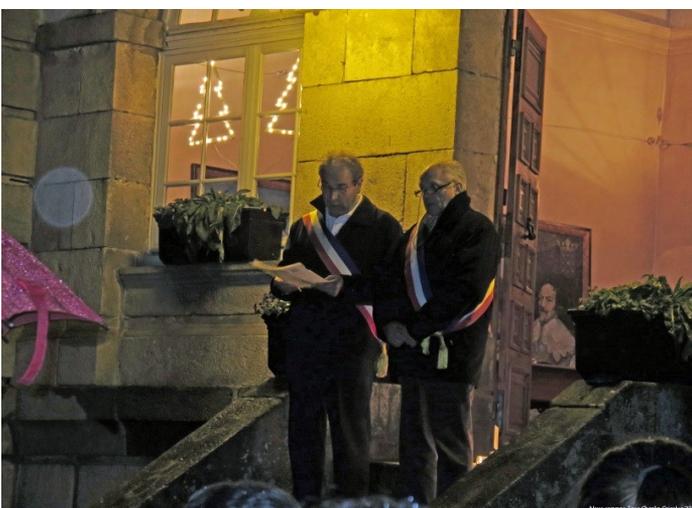
Longvilliers décoré pour les fêtes de Noël
Quelques belles initiatives à La Bête et au Bouc-Etourdi



Nous sommes tous Charlie

Le samedi 10 décembre

Longvillageois et Rochefortais réunis autour de leurs maires rendaient hommage aux victimes de l'attentat perpétré contre Charlie hebdo.



Croisière sur le bateau

Ville de Melun

Le beau temps et la bonne humeur étaient au rendez-vous pour la sortie des seniors qui ont pu apprécier le charme des villas (les Affolantes) des bords de Seine et le passage de l'écluse.



Ça s'est passé à Longvilliers



Distribution des colis de Noël - samedi 20 décembre 2014



Parking de la mairie



Plan Vigipirate autour de l'école maternelle - Décembre 2014



La cérémonie des vœux



Activités à la salle de la Ferme de l'église



Les lundis après-midi, réunion des bridgeurs de l'Union sous l'œil bienveillant du Président Bernard Galonnier. Décidément Longvilliers ne manque pas d'atouts...



Concentration et sérénité des adeptes du cours de Tai Ji Quan animé par Christian Portal.



Pilates, un cours animé par Isabelle Godeau.

Ça s'est passé à Longvilliers

Le Téléthon

Sympathiques mobilisations autour du Téléthon 2014 à Saint-Arnoult avec de nombreuses manifestations et animations, dont la randonnée nocturne de 13 km qui se terminait par une conviviale soupe à l'oignon, le tout organisé par l'USSA (Union Sportive de Saint-Arnoult).

Organisés par Culture et Loisirs plusieurs autres événements ludiques et festifs se sont déroulés durant le week-end à Rochefort et Longvilliers dont, le dimanche, une randonnée, la décoration et l'inauguration du sapin de Noël sur la place de Rochefort où l'on pouvait également acheter et consommer des gourmandises au profit du Téléthon. Remercions les mairies de Rochefort et Longvilliers pour leurs contributions diverses : sapins, décorations, vin chaud, boissons, goûters et tous les bénévoles pour leur participation.



Intervention des pompiers de Saint-Arnoult-en-Yvelines

Les arbres aiment prendre de la hauteur. Une fois de plus les pompiers de Saint-Arnoult ont procédé à l'arrachage d'un petit frêne qui avait germé au sommet du clocher dont la croissance risquait de dégrader la maçonnerie.

Comité de rédaction

Gaëlle Gilet
Jeanne Lassimouillas
Chantal Lefèvre
Martine Meunier
Martine Palfray
Marc Alles
Patrice Canal
Pascal George
Michel Lecacheux

Crédits photos :

Nathalie Granjou, Christel Do Carmo, Chantal Lefèvre, Marc Alles, Patrice Canal, Alain Palfray